



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-14

L'an deux mille vingt cinq à 10h30

Le 26 février, à Charleville

Date de convocation	19 février 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	28 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M. Farid BESSADI
M. Philippe CLAUDE
M Jean Pierre CORVISIER
M Dominique COLLIN
Mme Danièle COMBE
M. Jean Marie CREVISY
M Bruno CUNY
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Bernard DEKENS
M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
M Jean Louis GUERRA

Mme Dominique HUMBERT
M Jean Claude JACQUEMARD
M Jean Yves JONET
M Michel LALLEMAND
M André LIEBEAUX
M Christian MAGISSON
M Pascal MAUROY
M Michel NORMAND
M Sébastien PAULET
M Yannick ROSSATO
M. Jean SIMONIN
M Géry TRONÇON
M Claude VALDENNAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT
DANS LA LIMITE DU 1/4 DU BUDGET PRECEDENT**

Résultat du vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-14

Objet de la délibération :

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LA LIMITE DU 1/4 DU BUDGET PRECEDENT

Par délibération 25/03 du 10 janvier 2025, le comité syndical avait autorisé plusieurs dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Les dépenses autorisées par la délibération 25/03 étaient constitués de :

- L'installation de panneaux d'insonorisation dans la salle de réunion : 9 038,38€ (art 2138)
- L'aménagement des bureaux d'accueil : 220,85€ (art 2138)
- Acquisition de deux ordinateurs : 1 840,74€ (art 21838)
- Factures projets GEMAPI « Semoy » : 9 980,52€ (art 45811)
- Factures projets GEMAPI « Meuse et affluents » : 16 800€ (art 45811)
- Factures projets GEMAPI « seuils de la Meuse médiane » : 45 960€ (art 45811)
- Factures projets GEMAPI « HEBMA » : 12 000€ (art 45811)

Il est proposé de compléter les dépenses d'aménagement des bureaux de l'accueil en insérant une VMC. Le cout total de cette VMC est de 7 598,99€. Afin de l'acheter l'ensemble des fournitures il nous faudrait payer un acompte de 50%.

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après avis du Bureau Syndical,
Le Comité Syndical :*

- **AUTORISE le paiement d'un acompte de 3 799,49€ en section d'investissement avant le vote du budget primitif 2025**

Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS

